



MUNICIPALITÉ
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

“BÂTIR ENSEMBLE”

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01
AUX CONTRIBUABLES
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe que ;

Le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, au cours de sa séance régulière tenue le 7 février 2023, a adopté le **2023-01 CONCERNANT L'IMPOSITION DE TAXES MUNICIPALES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023.**

Ledit règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Paul-de-Montminy, ce quinzième jour de février 2023.

Claudette Aubé
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe